

SAINT PHILIBERT, le 25 novembre 2011

Objet : **TICKETS SPORTS LOISIRS**

Mesdames, Messieurs,

Nous vous adressons ce courrier pour vous faire part des modifications concernant les animations tickets sport loisirs à partir du 1^{er} janvier 2012.

Ce nouveau cadre a été mis en place, dans un souci d'apporter une réponse appropriée à l'évolution des animations TSL, ces dernières années, au sein de la CC3R.

Vous avez pu constater qu'avec le précédent fonctionnement, nous ne pouvions plus répondre correctement à toutes vos sollicitations. Nous avons donc décidé après un travail de concertation avec les élus, d'apporter ces modifications :

- ↳ Pour participer aux animations, les enfants devront avoir entre 9 et 17ans.
Les enfants nés avant le 1^{er} juillet 2003 pourront participer aux activités du 1^{er} semestre. Tous les enfants nés en 2003 pourront participer aux activités du 2^{ème} semestre 2012.
- ↳ Les activités seront réservées en priorité aux enfants demeurant sur le territoire de la CC3R ou dont l'un des parents y travaille. Les enfants extérieurs dont les grands parents habitent sur le territoire de la CC3R en résidence principale, pourront s'inscrire au même titre que les autres, mais aux tarifs extérieurs CC3R.
Les enfants extérieurs ne pourront s'inscrire qu'une semaine avant le début des vacances.
- ↳ Votre adresse Email devra être renseignée.
Information importante, car un mailing sera créé et la plaquette sera envoyée par mail dès sa sortie.
Pour les familles ne possédant pas internet, les plaquettes se trouveront dans les mairies.
- ↳ Les plaquettes programmes sortiront :
 - Vacances d'hiver → Mardi 10 janvier, permanence le samedi 14 janvier.
 - Vacances Printemps → Mardi 06 mars, permanence samedi 10 mars.
 - Vacances d'été → Mardi 05 juin, permanence samedi 09 juin.
 - Vacances d'automne → Mardi 25 septembre, permanence samedi 29 septembre
- ↳ **Les inscriptions ne se feront plus sur des fiches mises à disposition dans les mairies, ni par téléphone, mais uniquement lors des permanences, qui auront lieu le samedi matin et mercredi après-midi qui suivront la sortie de la plaquette.**
Ces permanences seront tenues par les responsables, le samedi de 9h à 12h & le mercredi de 14h à 16h au siège de la CC3R, mairie de Saint Philibert. Si les activités ne sont pas complètes, il pourra être proposé une 3^{ème} permanence le samedi suivant. L'information sera donnée par mail et par voie de presse.
- ↳ Pour que l'inscription soit validée, le dossier devra être complet. Chaque fiche que comporte le dossier devra être complétée. avec le versement des arrhes.

Le Remboursement des arrhes ne pourra se faire que sur présentation d'un certificat médical, justifiant l'absence de l'enfant.

Il n'y aura pas de quotas par communes, les premiers inscrits auront les places.

↳ Tous les déplacements se feront en minibus ou bus.

↳ L'été, 2 séjours seront proposés, de 32 places chacun.

Les enfants s'inscriront pour un seul séjour. Ils ne pourront participer au second camp, seulement qu'en cas de places disponibles.

Pour avoir des nouvelles de leurs enfants, les familles utiliseront le service « 5 sur 5 séjour » et non le portable du directeur.

En cas d'urgence uniquement, les familles pourront contacter Jean Michel BARBE, coordinateur animation jeunesse, 24h/24 au **06 67 88 28 05**.

Avant chaque séjour, il y aura une réunion de présentation.

Les services de la CC3R et de l'UFCV restent à votre disposition pour fournir tous renseignements complémentaires dont vous pourriez avoir besoin.

Je vous prie d'agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Président,
Jean Loïc BONNEMAINS



A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'JLB', written over the printed name.